



05_2026_09

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

DM 3-AJUSTEMENT SUBVENTION

COMPETENCE COLLECTE

Date convocation : 01/09/2026

Nombre de voix présentes : 19

Nombre de voix en exercice : 25

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 19

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à 18h15, le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Collectivités	Délégués titulaires
ANDOINS	Mme LACAZE-LABADIE Aude
ANDOINS	M. BOUSQUÉ Pierre
GER	M. BARATS Alain
GER	M. NICOLAU Patrick
GOMER	M. CAILLABET Gilles
LEMBEYE	M. DESSÉRE Jean-Michel
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier
LIMENDOUS	Mme DUPUY RIERA Valérie
LIVRON	M. SARRABERE Jean-Luc
NOUSTY	M. COURADES Michel
NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier
PONTACQ	M. CAZENAVE Jean-Bernard
SAMSONS LION	Mme LAHONDA Marie Claude
SERRES MORLAAS	M. VILLAIN Christophe
SERRES MORLAAS	M. LOUET Christophe
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain
SOUMOULOU	M. VIGNES Guillaume
CATLP ANC, COLL, AEP	M. LACAZE Philippe

Absents et excusés :

Collectivités	Délégués titulaires
BARZUN	M. BOURDEU Julien
ESPOEY	M. DIAS Francis
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin
CATLP ANC, COLL, AEP	Mme MARQUEZ Stéphanie
CATLP ANC, COLL, AEP	M. POUBLAN Jean Damien
CATLP ANC, COLL, AEP	M. LAFFORGUE Jérôme

Secrétaire de séance : M Alain PERSONNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical, peut délibérer.

Le Président informe l'assemblée qu'une délibération modificative doit être prise afin d'ajuster le montant d'une subvention AEAG versée en 2024.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1678 (16) : Autres dettes condit ^o particulièr	3 000,00		
2138 (21) : Autres immobilisations corpore	-3 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** : La délibération modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,



TREPEU Alain

syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre